Session ordinaire 2017-2018

VG P.V. PETI 16

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018

Ordre du jour :

1. Examen de la conformité des pétitions publiques par rapport au Règlement général sur la protection des données
   - Conclusions de la Commission
2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 mars 2018
3. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
4. Examen de pétitions en cours d'instruction
5. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant Mme Nancy Arendt, M. Marc Angel, M. Frank Colabianchi remplaçant M. Gusty Graas, Mme Joëlle Elvinger remplaçant M. Lex Delles, M. Georges Engel remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Marco Schank

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marcel Oberweis, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

Monsieur le Président rend un hommage à la mémoire de Monsieur le Secrétaire d'Etat Camille Gira qui, en sa qualité de Président de la Commission des Pétitions au cours de la législature précédente, a largement contribué à la mise en place du nouveau système de pétition publique.

1. **Examen de la conformité des pétitions publiques par rapport au Règlement général sur la protection des données**

Au cours de la réunion du 9 mai 2018, les membres de la Commission des Pétitions se sont vu présenter les points saillants du rapport en matière de conformité du système de pétitions publiques au Règlement Général sur la Protection des Données par Madame Amandine Charpentier et Madame Mélanie Gagnon de la société MGSI, société privée dûment mandatée par la Chambre des Députés dans le cadre de sa démarche de mise en conformité avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Après un échange de vues, les membres de la Commission des Pétitions retiennent ce qui suit pour ce qui est des recommandations nécessitant une décision de la Commission :

Référence du Rapport de recommandations 2.4. Minimisation des données
Le numéro de téléphone sera une donnée facultative.

Référence du Rapport 2.9 Protection des données dès la conception et par défaut
Les données des signataires doivent, par défaut, être masquées. C'est à la personne de choisir si elle divulgue ses données ou non.

***

Outre les recommandations de la société MGSI, la Commission des Pétitions a été saisie d'une demande concernant la suppression de l'affichage du code postal à côté des noms et prénoms des signataires désirant publier leur identité.
La Commission des Pétitions se prononce favorablement sur cette demande.

Une lettre en ce sens sera adressée à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

2. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 mars 2018**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 mars 2018 est adopté.

3. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

La Commission émet un avis positif au sujet de la recevabilité des demandes de pétition publique 1014, 1016, 1021, 1023, 1024, 1025, 1027, 1028 et 1030.

Demande de pétition publique 1014 - Introduction d'un système d'honoraires proportionnels dégressifs en faveur des agents immobiliers dans le cadre de transactions immobilières en vue de freiner la flambée des prix sur le marché du logement.

Demande de pétition publique 1016 - Weltkulturerbe UNESCO Luxemburg – Aufwertung des Immateriellen Weltkulturerbes « Echternacher Springprozession «
Patrimoine mondial UNESCO du Luxembourg – Valoriser le patrimoine mondial immatériel « Procession dansante d'Echternach »

Demande de pétition publique 1021 - Lac de loisirs sur le Plateau du Kirchberg

Demande de pétition publique 1023 - Abolition du principe de l'imposition du bénéfice de spéculation immobilière lorsque l'intervalle entre l'acquisition et la réalisation d'immeubles est inférieur ou égal à 2 ans pour éviter la rétention du marché d'immeubles qui est co-responsable de la flambée des prix des logements

Demande de pétition publique 1024 - Harmoniser le taux d'imposition entre les mariés et les célibataires

Demande de pétition publique 1025 - Recevabilité de la preuve digitale lors d'infractions commises par les automobilistes / motards

Demande de pétition publique 1027 - Accorder la classe d'impôt 2 aux couples pacsés de manière identique aux couples mariés

Demande de pétition publique 1028 - Autoriser l'utilisation de "Dashcam" ou cameras embarquées dans les véhicules au Luxembourg

Demande de pétition publique 1030 - Améliorer la sécurité des cyclistes sur la voie publique

***

La Commission en fait de même pour les textes reformulés des demandes de pétition publique 1000 et 999

Demande de pétition publique 1000 - Pour un congé extraordinaire de trois jours en cas de décès d'un parent ou allié au 2e degré

Demande de pétition publique 999 - Interdire aux motards de circuler par la voie médiane sur les autoroutes.

***

Après un échange de vues, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité des demandes de pétition publique 1015, 1022, 993 et 987.

Demande de pétition publique 1015 - Construction d'une école fondamentale pour les quartiers Kirchberg et Weimerskirch

L'objet de la demande relève du domaine de compétence de la Ville de Luxembourg.

Demande de pétition publique 1022 - Den Transport public komplett gratis maachen

En présence de la pétition publique 970 - Gratuité du transport public au Luxembourg, déposée le 14 février 2018, la Commission invoque l'article 155*bis* (3) du Règlement de la Chambre selon lequel une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

***

Les auteurs des demandes de pétition publique 993 et 987 n'ayant pas réservé de suite à la demande de reformuler leurs textes, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité.

Demande de pétition publique 993 - Un logement digne pour tous

Demande de pétition publique 987 - Iwwerreschter vum Iessen aus de Maison Relais bzw Bäckerei, Restaurant, ... , u Léit verdeelen déi net sou vill hunn , do kéint een jo ee klenge Shop opmaachen, wou Leit registréiert sinn, déi natierlech da wëllen d'Iessen do gratis siche goen , misst awer iwwerwaacht ginn an natierlech och gekuckt ginn dass jiddereen datnämlecht verdeelt kritt

***

Demande de pétition publique 1026 - Pfingstdienstag als Luxemburger-UNESCO-Kulturerbe-Tag zum gesetzlichen Feiertag bestimmen!

La Commission décide de s'enquérir auprès du pétitionnaire s'il souhaite se rallier à la pétition publique 1016 - Weltkulturerbe UNESCO Luxemburg – Aufwertung des Immateriellen Weltkulturerbes « Echternacher Springprozession », qui revendique l'institution définitive du mardi de Pentecôte comme journée libre scolaire générale.

***

Demande de pétition publique 1012 - Interdiction des animaux dans les établissements offrant des vivres à la consommation

La Commission décide de consulter la législation en la matière avant de se prononcer sur la recevabilité de la demande.

***

Les auteurs des demandes de pétition publique reprises ci-après sont invités à reformuler leur texte dans le délai d'un mois.

Demande de pétition publique 1011 - Les charges locatives

En vue d'une meilleure lisibilité de l'intitulé, il est demandé au pétitionnaire de formuler concrètement ses revendications en matière de charges locatives.

En l'occurrence, au niveau de la motivation, le pétitionnaire parle de propriétaires alors que le texte a trait aux charges locatives.

De surcroît, la Commission voudrait savoir si le pétitionnaire revendique une initiative législative, et dans l'affirmative, laquelle.

Enfin, la Commission veut savoir pourquoi, selon le pétitionnaire, une division par millièmes serait une punition.

*

Demande de pétition publique 1013 - Pas de devoirs pour les enfants scolarisés dans le primaire (6-12 ans)

Au niveau de l'intitulé le terme de « le primaire » est à remplacer par celui de « l'école fondamentale ».

Dans la motivation les termes de « "Ministères de l'Education nationale et du Sport » sont à remplacer par les termes « le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère des Sports ».

De surcroît, la pétition publique doit présenter un intérêt général. Par conséquent l'emploi du pronom personnel « je » et la description de la situation privée du pétitionnaire sont à omettre.

*

Demande de pétition publique 1017 - Amateurfunk Lizenzen méi liicht gemaach

Demande de pétition publique 1018 - Vëlosfuerer mussen vun den Autoen, Busser a Camionen 2 Meter Ofstand halen

Demande de pétition publique 1019 - Steieren fir Vëloen

Demande de pétition publique 1020 - All Vëlo soll eng Immatrikulatiounsplack kréien

Après un échange de vues, la Commission décide d'informer l'auteur des quatre demandes reprises ci-avant de ce qui suit :

Dans l'intérêt du pétitionnaire et des internautes, la pétition est à rédiger dans un langage compréhensible, clair et soigné. Loin d'exiger la perfection, la Commission en est toutefois à se demander quel pourrait être le sens de certains messages que le pétitionnaire entend véhiculer (p. ex. Otto nochmal Mensch).

Etant donné que les pétitions publiques doivent être d'intérêt général, l'emploi du pronom personnel « je » est à omettre.

Par après, la Commission exprime des demandes de précision, respectivement de reformulation pour chacune des demandes prises individuellement :

Demande de pétition publique 1017

L'auteur doit fournir un texte plus bref et plus clair.

Demande de pétition publique 1018

La Commission demande des explications au sujet des conditions dans lesquelles l'écart obligatoire entre cycliste et voiture est à respecter.

Demande de pétition publique 1019

Le pétitionnaire se réfère à « une nouvelle loi » alors qu'il vise une modification du Code de la route entrée en vigueur le 1er mai 2018. L'accessibilité de la route aux cyclistes n'est pas un phénomène nouveau.

Demande de pétition publique 1020

Quels sont les pays auxquels le pétitionnaire fait allusion ?

***

Demande de pétition publique 1029 - Contre l'abattement des forêts

La Commission, qui se rend bien compte de l'engagement du pétitionnaire en faveur de la nature, se doit de l'informer que la protection des forêts est une préoccupation majeure du Ministère de l'Environnement et qu'il ne peut être question d'un abattement arbitraire des arbres.

Par conséquent, le pétitionnaire est invité à reformuler son texte et à faire part de ses revendications concrètes.

4. Examen de pétitions en cours d'instruction

Validation de signatures

La Commission valide d'abord les signatures de la pétition publique 966 - *Abolition de la liste des chiens dits susceptibles d'être dangereux dans la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens* dont le détail se présente comme suit :

SIGNATURES ELECTRONIQUES :	4.613
(APRES la suppression de 217 doublons)	
SIGNATURES SUR PAPIER	313
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES	4.926
NOMBRE DE SIGNATURES CONTROLEES	4.500 = 91%
NOMRE DE SIGNATURES NON VALIDES	121 = 2.68%
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES	**4.805**

*

Aucune des pétitions publiques reprises ci-après n'a atteint le seuil de 4.500 signatures. Par conséquent elles ne pourront faire l'objet d'un débat public. Les pétitionnaires sont invités à se prononcer, dans le délai d'un mois, sur un reclassement éventuel de leur pétition publique en pétition ordinaire.

Pétition publique 976 - Remboursement des frais du traitement de l'impuissance sexuelle
Signatures : 137
Doublons : 1

Pétition publique 977 - Organisation des épreuves d'ajournement des classes terminales de la formation professionnelle
Signatures : 84
Doublons : 0

Pétition publique 981 - Utilisation d'un gyrophare rouge pour infirmiers de garde et volontaires des services de secours
Signatures : 110
Doublons : 2

Clôtures

Les auteurs des pétitions reprises ci-après ne se sont pas prononcés en faveur d'un reclassement en pétition ordinaire. Par conséquent l'instruction de ces pétitions est à considérer comme étant close.

Pétition publique 960 - Redressement de la marge de tolérance pour excès de vitesse des radars fixes

Pétition publique 958 - Einführung von Wickeltischen auf öffentlichen und kommerziellen Toiletten für alle Geschlechter

Pétition publique 953 - Dépôt d'une plainte du Grand-Duché contre le projet de péage en Allemagne devant les juridictions compétentes

Pétition publique 948 - Permettre aux employés d'Etat et aux fonctionnaires de prendre une pause plus courte le midi (Actuellement 1h minimum obligatoire) comme il est possible dans certains secteurs privés avec horaire mobile.

Pétition publique 947 - Éischt Hëllef

Pétition publique 945 - ntroduction d'un modèle type de compromis de vente

Pétition publique 944 - L'obligation de marquer les pesticides utilisés sur les étiquettes des fruits et légumes

Pétition publique 939 - Complément familial pour les familles recomposées frontalières

Pétition publique 931 - Gratuité des transports en commun pour les personnes touchant le RPGH (revenu pour personnes gravement handicapées)

Pétition publique 924 - Des cours de langue luxembourgeoise pour les classes professionnelles francophones (p.ex. DAP , CCP , Apprentissages Adultes , Apprentissage initial).

Pétition publique 913 - Transparence pour stopper net les entreprises frauduleuses de construction

***

Les auteurs des pétitions reprises ci-après ne se sont pas manifestés suite aux prises de position du Gouvernement.

Pétition publique 879 - Digitalisation des ordonnances médicales afin d'en garantir une meilleure lisibilité pour les médecins traitants, les pharmaciens, les fournisseurs de soins et les patients

Pétition publique 869 - Abaisser le niveau sonore - ambulances, pompiers, police, voitures modifiées, motos chopper .....

Pétition publique 847 - Introduction d'un cours de premier secours dans les écoles fondamentales et lycées.

****

Demandes de reclassement en pétitions ordinaires

A la demande des pétitionnaires, les pétitions publiques 956, 964 et 970 sont reclassées en pétitions ordinaires et transmises au Gouvernement en vue d'une prise de position.

Pétition 956 – Délai de réponse à un Recours auprès du Conseil Arbitral de la Sécurité Sociale

Pétition 964 – Adaptation des toilettes publiques aux besoins des personnes portant des couches

Pétition 970 - Gratuité du transport public au Luxembourg.

Prises de position du Gouvernement

Les prises de position gouvernementales reprises ci-après sont transmises aux pétitionnaires. Sans réaction de leur part dans un délai de deux mois, l'instruction de ces pétitions sera à considérer comme étant close.

Pétition 903 - Rétablissement de l'éclairage public le long des autoroutes luxembourgeoises
Prise de position du Ministre du Développement durable et des Infrastructures (17.05.2018)

Pétition 905 - Renforcer les moyens d'actions pour demander la fermeture et le démantèlement de la centrale nucléaire de Cattenom
Prise de position de la Ministre de l'Environnement (09.05,2018)

Pétition 912 - Création d'une vignette automobile pour que les travailleurs puissent stationner sans contrainte la journée
Prise de position du Ministre du Développement durable et des Infrastructures (7.05.2018)

Pétition 917 - Prise en charge plus élevée par la Caisse de Maladie pour les aides visuelles et reconnaissance comme handicap
Prise de position du Ministre de la Sécurité sociale (07.05.2018)

Prise de position d'un pétitionnaire

Pétition publique 419 - Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux Iles Féroé

Un courriel du pétitionnaire en date du 24 mai 2018 sera transmis au Ministre des Affaires étrangères et à la Ministre de l'Environnement.

.

5. **Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 29 juin 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président de la Commission des Pétitions,
Marco Schank